



LES CARNETS DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENTREPRISE

N°11 / JUILLET-AOÛT 2015

FRANCE

CONSOMMATION DES MÉNAGES : MOTEUR AU RALENTI

Les dépenses de consommation des ménages en biens ont très légèrement progressé en mai (+0,1% m/m en volume), contre une baisse anticipée sur la base du recul des immatriculations de véhicules neufs (-1,5% m/m). En réalité, les achats d'automobiles ont légèrement augmenté sur le mois, comme les dépenses d'énergie et les achats d'autres biens. Les dépenses en équipement du logement et les achats de vêtements ont, eux, légèrement reculé. Sur un an, hormis les dépenses d'énergie, tous les postes de consommation sont en hausse, sans grand dynamisme toutefois (cf. tableau).

Cette hausse limitée fait suite à une stagnation en avril et à un net recul en mars (-0,6% m/m). L'acquis de croissance pour le deuxième trimestre s'établit ainsi à -0,4%. Cette faiblesse est le contrecoup de la vigueur du trimestre précédent (+1,5% t/t). Les dépenses avaient, alors, bénéficié de deux facteurs de soutien ponctuels. Elles ont été soutenues par un rebond de la consommation d'énergie (en lien avec le retour à des températures de saison plus fraîches). Ont joué également, sur les autres postes de dépenses, les gains de pouvoir d'achat issus de la forte baisse des prix du pétrole. L'effet favorable de cette dernière sur la confiance des ménages, et notamment sur leur jugement sur l'opportunité de faire des achats importants, s'est traduit dans les faits. Mais sans baisse supplémentaire des prix du pétrole depuis février, et faute d'un

relai côté emploi, il est normal d'observer un net tassement de la consommation au deuxième trimestre. Un recul des dépenses en biens ne préfigure toutefois pas une baisse de l'ensemble des dépenses de consommation. Celles-ci se divisent, en effet, à peu près à part égale entre achats de biens et de services. L'évolution de ces derniers, bien plus stable

Pour le moment, celui-ci tient surtout à la désinflation et à la moindre hausse des prélèvements mais, à compter de la mi-2015, il devrait trouver un nouvel appui dans le redémarrage modeste attendu de l'emploi. Sur toute l'année 2015, grâce au premier trimestre très fort, la consommation des ménages rebondirait nettement (croissance attendue de 1,8% après 0,5% en 2013 et 0,6% en 2014). En 2016, sa hausse serait moindre (1,1%), les gains de pouvoir d'achat étant amenuisés par l'inflation moins basse. C'est mieux que la quasi-stagnation observée depuis 2008, qui marque une rupture nette de tendance. Mais cela reste surtout très en-deçà du rythme de hausse moyen de la consommation observée jusqu'en 2007 et légèrement supérieur à 2% par an. La consommation pourrait ainsi surprendre à la hausse et, avec elle, la croissance. Cette dernière est certes bridée par les contraintes fortes héritées de l'apurement des excès passés et par les faiblesses structurelles de l'économie française. Mais dans la mesure où les premières

vont plutôt en se dissipant et où des réformes sont engagées pour remédier aux secondes, il est également plausible que la croissance retrouve un second souffle.

Rythme de la progression de la consommation

Postes de consommation	Poids dans le total	Variation annuelle moyenne		T1 2015 (t/t)	Mai 2015 (m/m)	Mai 2015 (g.a.)
		1995-2007	2008-2014			
Total conso.	100	2,4	0,5	0,9		
Services	53	2,6	0,7	0,3		
Biens	47	2,2	0,1	1,5	0,1	1,8
<i>Alimentation</i>	37	0,8	0,5	0,2	0,0	1,6
<i>Automobiles</i>	11	2,6	-2,5	2,3	0,2	3,8
<i>Équipement du logement</i>	9	11,1	4,3	1,5	-0,6	3,0
<i>Autres biens durables</i>	3	4,4	-0,3	1,3	2,5	4,4
<i>Vêtements</i>	10	1,4	-1,0	1,5	-0,3	1,5
<i>Autres biens fabriqués</i>	14	2,4	1,0	1,5	0,1	2,5
<i>Énergie</i>	16	0,6	-1,0	3,8	0,3	-0,4

Source : INSEE

et rarement négative, amortit les à-coups des premiers. Nous tablons sur une hausse de 0,1% t/t de la consommation des ménages au deuxième trimestre, l'INSEE sur +0,2 %.

Une fois ce contrecoup passé, la consommation des ménages devrait retrouver un peu de dynamisme (+0,3% t/t environ par trimestre), en ligne avec le redressement modéré du pouvoir d'achat du revenu disponible brut.

Hélène BAUDCHON

helene.baudchon@bnpparibas.com

Recherche économique Groupe, BNP Paribas.



EMPLOI : LA REPRISE NAISSANTE FINIRA PAR PORTER SES FRUITS

Malgré les signes de reprise de l'activité économique et les mesures de soutien à l'emploi, les rangs des demandeurs d'emploi ont continué d'augmenter ces dernières semaines. En mai, le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A¹ (ceux n'ayant exercé aucune activité dans le mois) a progressé de 0,5% mois sur mois (m/m) (soit au même rythme élevé que la moyenne mensuelle observée depuis 2012), pour atteindre 3,552 millions de personnes (en France métropolitaine). Sur un an, la hausse est de 5%. En incluant ceux ayant exercé une activité réduite (catégories B et C), la hausse est de 1,3% sur le mois et de 7,9% sur un an (et le nombre de demandeurs d'emploi totalise 5,414 millions). Il peut y avoir différentes interprétations du nombre croissant de personnes cumulant chômage et contrats de travail très courts. Ces contrats donnent de la flexibilité aux entreprises et aident à entrer sur le marché du travail. Leur hausse peut signaler un surcroît d'activité. C'est l'effet recherché des droits rechargeables (les gens hésitent moins à accepter un emploi même de très courte durée de peur de perdre leurs droits au chômage).

Par ailleurs, toutes les tranches d'âge sont concernées : +2,2% m/m pour les moins de 25 ans en catégories A, B, C (qui représentent 15% du total) ; +1,3% m/m pour les plus de 50 ans (23%) et +1,1% m/m pour les 25-49 ans (62%). Les entrées à Pôle emploi ont certes reculé (de 5,2% m/m) mais les sorties plus

encore (-9,5% m/m). Pôle emploi avance une explication, concernant la chute inhabituelle des sorties pour défaut d'actualisation. La première relance usuelle ayant révélé un nombre plus faible que d'ordinaire de situations actualisées, l'organisme a procédé à deux autres relances. Celles-ci ont abouti à une forte baisse des statistiques de sorties du chômage pour défaut d'actualisation et donc à une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Cet effet « relance » corrigé, la progression du nombre des demandeurs d'emploi en mai aurait été environ deux fois moins importante.

« Il est encore trop tôt pour voir le chômage refluer sous les effets de la reprise qui s'amorce »

Cette poursuite de la hausse du nombre des demandeurs d'emploi est une mauvaise nouvelle mais ce n'est pas une surprise. Il est en effet encore trop tôt pour voir le chômage refluer sous les effets de la reprise qui s'amorce. D'après nos prévisions, la courbe devrait commencer à s'inverser d'ici la fin de l'année. C'est également ce que prévoit l'Unédic. L'amélioration resterait modeste mais elle est rendue possible par le retour anticipé de la croissance, et l'effet des mesures diverses et variées de politique économique visant à enrichir le contenu en emplois de cette croissance. Ces mesures visent à abaisser le rythme de croissance à partir duquel l'économie crée suffisamment d'emplois pour au moins stabiliser le chômage, soit en-deçà du chiffre de 1,5%

communément admis. Dans sa note de conjoncture de juin, l'INSEE a procédé à sa propre estimation de ce rythme et arrive à un chiffre à peine plus élevé de 1,6%. L'institut estime, par ailleurs, que les allègements du coût du travail en 2015 permis par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité contribueraient à abaisser ce rythme de 0,5 point. En outre, les emplois aidés dans la sphère non marchande l'abaisseraient de 0,1 point supplémentaire. 1% de croissance suffirait ainsi à stabiliser le taux de chômage. Avec une prévision de croissance un peu plus élevée en 2015 (1,2% en moyenne annuelle, 1,7% en glissement), nous obtenons une légère baisse du taux de chômage d'ici la fin de l'année (10,2% contre 10,4% un an auparavant) et un recul un peu plus net l'année prochaine (9,7%).

D'autres mesures de soutien à l'emploi sont en passe d'être votées (loi Macron, plan « Tout Pour l'Emploi ») dont les effets, quelle que soit leur ampleur, viendront s'ajouter au reste. Une réflexion est également en cours sur la complexité et les rigidités du code du travail qui doit déboucher en septembre. La renégociation à venir de l'assurance-chômage devrait aussi être l'occasion d'accroître les incitations au retour à l'emploi. Face à l'ampleur du problème, le débat n'est, en fait, jamais clos, par exemple sur le dilemme du ciblage des allègements de charges : viser les bas salaires pour un effet plus rapide sur le chômage ou viser les salaires plus élevés pour un effet plus favorable, à terme, sur la croissance.

Hélène BAUDCHON

helene.baudchon@bnpparibas.com

Recherche économique Groupe, BNP Paribas

1 - La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

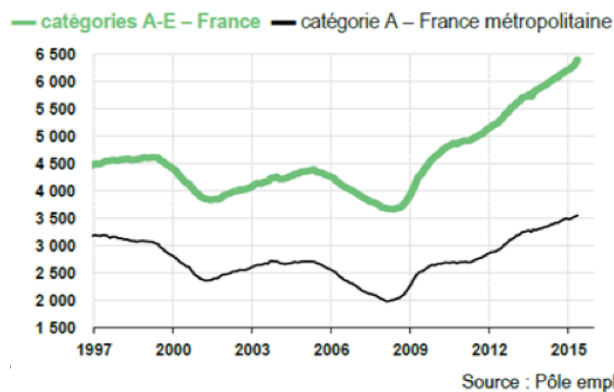
- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

(source INSEE)

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



« LA LOGIQUE ACTUELLE DE RATIONALISATION ET DE SIMPLIFICATION DES OUTILS DE SOUTIEN PUBLICS AUX EXPORTATEURS EST POSITIVE »

Les Carnets de l'économie et de l'entreprise. - Pourriez-vous tout d'abord nous expliquer schématiquement comment fonctionne le financement export en France ?

Irène Paschalidis, Responsable du Financement Export France, BNP Paribas.



- Le financement export moyen terme se réalise principalement à travers le « crédit acheteur », outil central dans l'accompagnement du commerce international. Le crédit acheteur est un crédit octroyé par une banque à l'entreprise importatrice étrangère cliente de l'entreprise française exportatrice. Ce crédit représente 85% du montant du contrat, les 15% d'acompte étant payés sur fonds propres ou avec un crédit commercial d'accompagnement.

Le crédit acheteur permet à l'exportateur français d'encaisser rapidement sa créance en toute sécurité et de transférer son risque à sa banque, laquelle bénéficie en contrepartie d'une assurance-crédit de la Coface pour compte de l'Etat Français, qui couvre jusqu'à 95% du montant du crédit, voire 100% dans des cas exceptionnels.

Yasser Henda, Responsable Mondial du Financement Export, BNP Paribas.



- La Coface, bien que privatisée en 1994, intervient dans ce domaine pour le compte de l'Etat français. Les décisions d'octroi de cette garantie publique sont prises par une commission interministérielle présidée par la Direction générale du Trésor, la « Commission des garanties et du crédit au commerce extérieur ». La Coface dispose cependant d'une délégation pour certains dossiers, en fonction de seuils relatifs au montant de l'opération, à la durée du crédit et au niveau de risque du pays d'exportation.

Les crises successives que nous avons traversées depuis 2007 ont-elle eues des conséquences sur les financements export ?

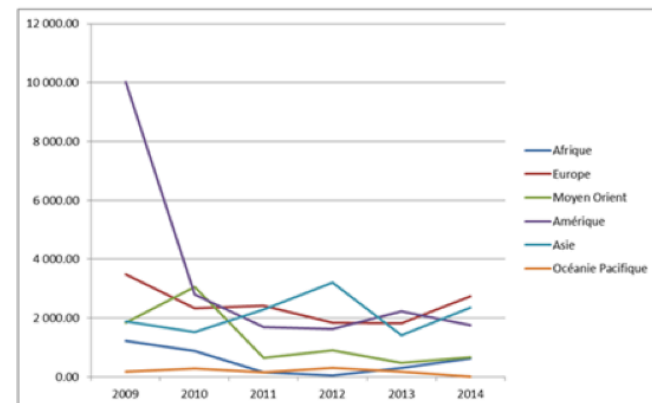
Y. H. - Oui, tout à fait, en particulier en 2011, au pic de la crise de l'euro. Certaines banques d'Europe continentale ont alors rencontré des difficultés pour refinancer leurs opérations en dollars, y compris dans le domaine des financements export. A ces difficultés se sont ajoutées les nouvelles contraintes réglementaires adoptées à la suite de la crise financière de 2007/2008, en particulier Bâle III, qui ont mis les bilans bancaires sous forte pression et obligé les banques à « deleverager », autrement dit à réduire la taille de leur bilan en cédant des actifs dont des crédits export ou cessant certaines activités.

Mais paradoxalement, dans le même temps, le crédit export a aussi suscité un regain d'intérêt en raison des tensions qui restreignaient le crédit classique. A titre d'exemple, le crédit export est devenu pendant cette période une forme d'alternative pour financer le besoin en fonds roulement des entreprises exportatrices et certains exportateurs ont alors proposé l'outil pour financer des exportations vers des pays qui étaient jusque-là jugés sans risque, par exemple les pays européens ou les Etats-Unis, ce qui était rarement arrivé auparavant.

I. P. - Aujourd'hui c'est moins le cas, sauf pour quelques secteurs spécifiques du type satellites, bateaux de croisière ou des financements à recours limités d'envergure. Compte tenu de l'abondance actuelle de liquidité, le financement export n'est plus aussi compétitif qu'il l'a été par rapport à d'autres sources de financement. Il est donc pour l'essentiel revenu à son rôle traditionnel et primaire, le financement d'exportations vers les pays émergents, dont les risques spécifiques justifient le recours à une assurance-crédit export.

Evolution par zone géographique

Evolution des contrats conclus notifiés (part transférable seule) sur affaires à crédit entre 2009 et 2014 (en millions d'euros).



Source : Coface

Le dispositif français est-il efficace ? Participe-t-il à la compétitivité des entreprises française vis-à-vis de leurs concurrentes étrangères ?

Y. H. - Oui, il est efficace. Il faut cependant reconnaître que, comparée aux autres agences européennes de crédit à l'exportation, la Coface est parfois moins souple et plus exigeante. On peut citer par exemple le critère de part nationale imposé pour l'ensemble des fournisseurs et des sous-traitants intervenant dans la chaîne de fabrication du produit exporté, ce qui reste très contraignant à déterminer. En réalité, il y a une vraie difficulté à trouver le juste équilibre entre d'un côté la protection de l'industrie française et de l'autre les impératifs de compétitivité liés à la très forte concurrence qui s'exerce dans le commerce international. La Coface accepte d'octroyer sa garantie dès lors que la part française dépasse les 50% du contrat commercial.

Le Gouvernement a justement lancé ces derniers mois plusieurs réformes importantes pour améliorer le soutien aux exportateurs français, notamment la création d'une « banque de l'exportation » adossée à la « Société de financement local » (Sfil). Qu'en pensez-vous ?



Y. H. - Nous soutenons évidemment les démarches actuelles du Gouvernement en faveur des exportateurs. Ces mesures vont dans le bon sens. S'agissant en particulier du nouveau rôle attribué à la Sfil, la mise en place en France d'un dispositif public de refinancement (les banques pourront céder leurs créances à la Sfil, qui sera refinancée par la « Caisse française de financement local », la Caffil), qui existe depuis près de 20 ans en Allemagne à travers les « pfandbriefe », pourra certainement être utile, en particulier lors des périodes où la liquidité sera moins abondante qu'elle ne l'est aujourd'hui et surtout pour les très gros contrats. En tout état de cause, dans un environnement où les cycles économiques sont de plus en plus courts, l'enjeu est de pouvoir adapter rapidement les outils de soutien public, de faire preuve de flexibilité.

Et que pensez-vous du projet de transfert des garanties publiques de la Coface vers Bpifrance ?

Y. H. - Ce projet de transfert semble relever de la logique actuelle de rationalisation et de simplification des outils de soutien publics aux exportateurs, qui est évidemment positive. Bpifrance a par ailleurs un intérêt tout particulier pour les PME et ETI et participera ainsi activement à la « démocratisation » de l'accès aux mesures de soutien mises en place par l'Etat français. De ce point de vue, il devrait y avoir une vraie complémentarité entre le rôle des banques françaises et celui de Bpifrance. Le principal point de vigilance à l'occasion de ce transfert doit porter sur le fait d'assurer la continuité du service et de préserver l'expertise et l'expérience. En d'autres termes, si le projet devait se réaliser, les pouvoirs publics devraient veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture, lors du

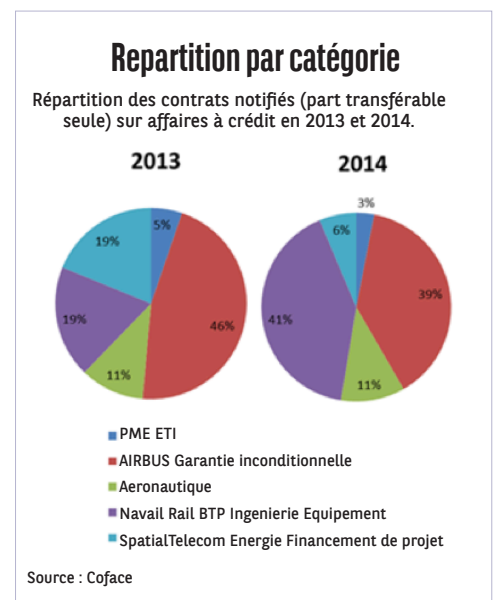
transfert, dans l'accompagnement public des exportateurs et dans les opérations en cours.

I. P. - Le fait que ces missions exercées pour le compte de l'Etat soient confiées à un établissement public français offrira aussi des garanties élevées pour la confidentialité de l'information des entreprises et la défense des intérêts français.

Y. H. - Il faut souligner que BNP Paribas soutient activement l'action de Bpifrance, comme en témoigne les accords de partenariat signés en 2014 et en mai dernier pour accompagner sa montée en puissance en matière de financements export et démontre ainsi que BNP Paribas accompagne les PME/ETI dans les solutions à l'exportation [ndlr : voir l'encadré « BNP Paribas et Bpifrance renforcent leur collaboration au service du développement international des PME et ETI françaises »].

Dans cet environnement, quel est le positionnement du Groupe BNP Paribas et quelles sont ses ambitions ?

Y. H. - Les banques françaises, et notamment BNP Paribas, ont pendant longtemps tenu les premiers rôles dans le monde de l'export. La donne a changé ces dernières années mais le Groupe BNP Paribas a su préserver sa place et se situe aujourd'hui parmi les 5 ou 6 principaux acteurs du financement export dans le monde. Pour les années à venir, son objectif est de rester l'un des leaders dans ce domaine. Il a beaucoup d'atouts pour cela, notamment un savoir-faire largement reconnu à l'international. Notre priorité est de fournir des solutions aux entreprises qui nous sollicitent et j'ai en tête plusieurs exemples



récents de clients qui nous ont témoigné leur forte confiance et leur appréciation de notre capacité à proposer des solutions particulièrement pertinentes.

I. P. - Le Groupe peut également s'appuyer sur une large couverture géographique, avec des implantations dans 75 pays, ce qui est évidemment crucial en matière de commerce international. Il faut également préciser que BNP Paribas poursuit son activité de financement export dans tous les secteurs économiques, contrairement à d'autres établissements financiers qui ont choisi de se spécialiser dans tel ou tel secteur, l'aéronautique par exemple.

Y. H. - Ces caractéristiques, qui sont liées à notre modèle de banque universelle, nous permettent d'accompagner efficacement le développement des entreprises françaises à l'international. Cet accompagnement est d'ailleurs l'une des principales ambitions du Groupe.

BNP Paribas et Bpifrance renforcent leur collaboration au service du développement international des PME et ETI françaises

BNP Paribas et Bpifrance ont signé fin mai 2015 un nouveau contrat de partenariat portant sur des activités de crédit export à destination des PME et ETI françaises. Dans le cadre de ce contrat, BNP Paribas fournit une prestation de « middle office » (mise en place et gestion des crédits) pour une durée de cinq ans. Les crédits visés par ce partenariat sont mis en place au bénéfice des PME et ETI françaises et portent sur des montants compris entre 1 et 40 millions d'euros pour l'achat par les clients étrangers de biens et services produits en France.

Cette prestation de service comporte deux phases : une phase d'externalisation de la prestation pendant laquelle BNP Paribas prendra directement en charge la fonction « middle office » de l'offre crédit export de Bpifrance et une phase d'internalisation pendant laquelle BNP Paribas accompagnera la prise en charge directe des opérations par un service de « middle office » à créer au sein de Bpifrance.

